

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 4 mai 2021

**SÉCUR
DE LA SANTÉ**

Investissements du quotidien : 17 millions d'euros aux établissements de la région

Après l'annonce le 9 mars dernier par le Premier ministre du plan de relance pour l'investissement dans le système de santé, l'ARS Centre-Val de Loire délègue aux établissements de santé de la région une première enveloppe de 17 millions d'euros pour faire face à leurs besoins d'investissements du quotidien.

Dans le cadre du Ségur de la santé, un investissement inédit, massif et ambitieux de 19 milliards d'euros dans le système de santé a été annoncé début mars. Pour la région Centre-Val de Loire, ce sont ainsi 517 millions d'euros qui sont octroyés ([cf. notre communiqué de presse du 9 mars](#)).

Une **première déclinaison concrète** de ces crédits se traduit dès à présent dans un **volet « Investissements du quotidien »**, pour lesquels **17 millions** sont alloués à **l'ensemble des établissements de santé de la région**, qu'ils soient publics ou privés. Ces premiers crédits font partie d'une enveloppe régionale de 55 millions d'euros qui seront consacrés cette année et lors des quatre exercices suivants à ces investissements essentiels pour le quotidien des personnels de santé.

Ces crédits visent à **améliorer rapidement et significativement les conditions de travail des équipes au quotidien**, par l'achat de petit matériel et d'équipements courants notamment.

La répartition des crédits a fait l'objet d'échanges avec les fédérations hospitalières (Fédération Hospitalière de France, Fédération de l'Hospitalisation Privée et Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés solidaires). Des concertations vont être organisées au sein de chaque établissement, conformément à la volonté de pouvoir décider des investissements à réaliser au plus près des besoins des professionnels de santé et des réalités locales.

La répartition de ces crédits par établissement et par département est [téléchargeable sur le site de l'agence](#).

Chiffres clés

17 000 000 € d'enveloppe régionale :
13 748 000 € aux établissements de santé publics
2 568 000 € aux établissements privés lucratifs
684 000 € aux établissements privés non lucratifs

Contact presse :

Christophe LUGNOT, Directeur de cabinet
Tél. : 02 38 77 39 26 – 07 62 90 90 52 / ars-cvl-presse@ars.sante.fr

ARS Centre-Val de Loire
www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr
https://twitter.com/ARS_CVDL